



POINT DE VIGILANCE – ÉTAPE 6 (2ND DEGRE)

Remarque importante : à ne pas compléter que si vous sollicitez le dispositif « atelier artistique » ou le dispositif « ateliers scientifiques et techniques ».

Les heures demandées (HSE) pour l'(les) enseignant(s) responsable(s) d'un atelier artistique en collège ou d'un atelier scientifique sont à renseigner dans l'étape 6.

Cliquez sur le bouton « Enregistrer », que vous ayez renseigné ou non, pour valider cette étape et passer à la suivante.